

# ATTESTATION

## Présence de cobalt

Cluses le 12/06/2024

Nous vous rappelons qu'en tant que distributeur et utilisateur en aval des substances que nous commercialisons, ce sont nos fournisseurs qui ont obligation de communiquer.

Aussi, nous devons faire le point avec ceux-ci, qui eux-mêmes font le point avec leurs fournisseurs.....

Nous vous confirmons avoir engagé une démarche auprès d'eux afin de s'assurer du respect de ces obligations.

Si des produits sont concernés, notre fournisseur émet une nouvelle FDS, Fiche de données de sécurité, et dès le nouveau document, il nous la transmette.

A ce jour nous vous informons que les produits chimiques que nous utilisons contiennent du cobalt, et nous vous précisons que notre fournisseur a fait l'enregistrement nécessaire auprès des organismes concernés. Les traitements concernés sont le Zinc et le Zinc Nickel.

**N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site, pour suivre l'évolution de cette réglementation.**

**La Direction**

**Thierry CAUX**